



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 5 septembre 2023 à 19h00 au bureau municipal.

La réunion est ouverte au public et sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Brian Adam et Robert Chafe.

Alicia Jones, Directrice générale, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire Spence souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présences**

La conseillère Nancy McGuire est absente.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion est en cours d'enregistrement audio à des fins administratives.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

123-23/09

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

124-23/09

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 1<sup>er</sup> aout 2023 tel que présenté.

Adopté

125-23/09

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 9 aout 2023 tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

- *M. Charles Allard* :

- présente au conseil une mise à jour de la ferme de houblon ;
- demande au Conseil de considérer une alimentation triphasée pour tout projet futur sur le chemin du Rang 5, puisque la ferme serait intéressée par une mise à niveau de sa propre hydroélectricité ;



No de résolution  
ou annotation

126-23/09

- *Joseph et Barbara Hynes* :
- représentants la ligue locale de pickleball ;
- demandant l'utilisation de la salle St-Joseph pour leurs jeux d'hiver;
- démontrent l'équipement utilisé et assure que les dommages seraient très peu probables;

Le maire propose d'approuver l'utilisation de la salle St-Joseph par la ligue de pickleball durant le jour pour les mois d'hiver, appuyé par le conseiller Fleming.

Adopté

- *Richard Lavigne* :
- revient devant le conseil pour faire part de ses préoccupations en matière de sécurité civile ;
- préoccupations concernant le manque de service téléphonique fiable et l'absence de service cellulaire ;

Le conseiller Fleming répond et donne un rappel au sujet de soirée 'portes ouvertes' pour la sécurité publique qui aura lieu le jeudi 14 septembre au centre communautaire de Harrington.

- *Noella Chaput-McGuire, Lisa Chaput, Carole Allard, Gerald St-Cyr* :
- rapportant un incident de sécurité sur le chemin Sikorski cette fin de semaine, où l'ambulance ne pouvait pas passer à l'entrée enchaînée et le service d'incendie a été appelé pour couper la chaîne ;
- la SQ n'a pas été d'une grande aide et a été impolie au téléphone;
- demandant à la municipalité de faire quelque chose.

Le maire répond que l'affaire n'est pas de notre juridiction et qu'elle doit être réglée par le tribunal. Le maire accepte de consulter un conseiller juridique pour la possibilité d'envoyer une lettre à M. Vaillancourt au sujet de la sécurité publique.

## **9. Correspondance**

- *Courriel reçu de Lisa Chaput concernant les problèmes de sécurité sur le chemin Sikorski*
- *Lettre du président du Complexe sportive du Haut Pontiac concernant les projets futurs pour l'organisme (information uniquement)*

## **10. Rapports des comités**

### **Aménagement du territoire, urbanisme et règlements**

La conseillère McGuire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, étant absente, le maire donne un rapport verbal.

#### **Avis de motion - Règlement de zonage 04-2003**

Un avis de motion est donné par le conseiller Adam et un projet des changements au règlement de zonage 04-2003 est présentée.

127-23/09

#### **Revue du Règlement portant sur les véhicules récréatifs**

Proposé par le maire et appuyé par le conseiller Adam de réviser Règlement portant sur les véhicules récréatifs annuellement à l'automne, tel que discuté.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

### **Travaux publics**

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

#### Avis de motion - Règlement d'emprunt 2023-006

Un avis de motion et un projet de règlement sont déposés pour le Règlement 2023-066 concernant l'exécution de travaux municipaux et l'autorisation d'un emprunt pour le projet d'aqueduc, d'égout et de voirie.

128-23/09

#### Appel d'offres - Lignes jaunes

Les soumissions suivantes ont été reçues, sur invitation, pour le contrat 2023-ALLU-004, pour la peinture annuelle des lignes jaunes :

<i>Entrepreneurs invités :</i>	<i>Soumission :</i>
Lignes Maska	18 959,38
Marquage Traçage Québec	13 717,67
Traçage de Lignes Expert	aucun

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, d'accepter la soumission conforme la plus basse telle que présentée par Marquage Traçage Québec, pour un montant de 13 717,67 \$.

Adopté

### **Communauté, culture et loisirs**

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

129-23/09

#### Projet de jeux d'eau - Association récréative de Chapeau

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver le paiement d'une contribution de 25 000 \$ à l'Association récréative Chapeau, à l'achèvement de leur projet de Jeux d'eau.

Adopté

130-23/09

#### Politique de financement des OBNL

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver la politique de financement municipal pour les organismes à but non lucratif qui décrit les lignes directrices pour le financement municipal alloué aux organismes locaux.

Adopté

131-23/09

#### Festival au style de L'Isle - Don Galerie

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Adam, d'approuver un don de 400 \$ à la Galerie Chapeau Régionale, aux soins du Comité touristique de l'île Allumette (AITC), en reconnaissance de leur aide lors des cérémonies du 25e anniversaire.

Adopté

132-23/09

#### Festival au style de L'Isle - Dons aux partenaires

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, de remettre les revenus générés par l'événement annuel Festival au style de L'Isle aux organismes locaux, soit l'AR de Chapeau, la Société d'agriculture de Chapeau, le Complexe sportif du Haut-Pontiac et le Centre communautaire Harrington, pour un montant total de 1 600 \$ chacun.

Adopté

### **Revitalisation**

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal



No de résolution  
ou annotation

133-23/09

### Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

#### Règlement # SQ 2023-01 - concernant le stationnement

ATTENDU QU' en vertu de l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut, par règlement, régir le stationnement ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la MRC de Pontiac lui demandant de mettre à jour sa réglementation en matière pénale ;

ATTENDU QU' un avis de motion régulier a été donné le 1<sup>er</sup> août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, que ce règlement abroge et remplace tous les règlements antérieurs concernant le stationnement, applicable par la Sûreté du Québec ;

ET RÉSOLU que le Règlement # SQ 2023-01 concernant le stationnement sera adopté et édicté, tel que présenté.

Adopté

134-23/09

#### Règlement # SQ 2023-02 - concernant la sécurité, la paix et l'ordre

ATTENDU QU' en vertu de l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la MRC de Pontiac lui demandant de mettre à jour sa réglementation en matière pénale ;

ATTENDU QU' un avis de motion régulier a été donné le 1<sup>er</sup> août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, que ce règlement abroge et remplace tous les règlements antérieurs concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, applicable par la Sûreté du Québec ;

ET RÉSOLU que le Règlement # SQ 2023-02 concernant la sécurité, l'ordre et la paix sera adopté et édicté, tel que présenté.

Adopté

135-23/09

#### Règlement # SQ 2023-03 - concernant les nuisances

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut adopter tout règlement relatif aux nuisances ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la MRC de Pontiac lui demandant de mettre à jour sa réglementation en matière pénale ;

ATTENDU QU' un avis de motion régulier a été donné le 1<sup>er</sup> août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Schryer, que ce règlement abroge et remplace tous les règlements antérieurs concernant les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec ;

ET RÉSOLU que le Règlement # SQ 2023-03 concernant les nuisances sera adopté et édicté, tel que présenté.

Adopté



136-23/09

No de résolution  
ou annotation

Règlement # SQ 2023-04 - concernant le colportage

ATTENDU QU' en vertu de l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer le bien-être général de sa population ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la MRC de Pontiac lui demandant de mettre à jour sa réglementation en matière pénale ;

ATTENDU QU' un avis de motion régulier a été donné le 1<sup>er</sup> août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Sallafranke, que ce règlement abroge et remplace tous les règlements antérieurs concernant le colportage, applicable par la Sureté du Québec ;

ET RÉSOLU que le Règlement # SQ 2023-04 concernant le colportage sera adopté et édicté, tel que présenté.

Adopté

137-23/09

Règlement # SQ 2023-05 - concernant l'utilisation extérieure de l'eau

ATTENDU QU' en vertu des articles 19 et 85 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut adopter tout règlement relatif à l'environnement et pour assurer le bien-être général de sa population ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la MRC de Pontiac lui demandant de mettre à jour sa réglementation en matière pénale ;

ATTENDU QU' un avis de motion régulier a été donné le 1<sup>er</sup> août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, que ce règlement abroge et remplace tous les règlements antérieurs concernant l'utilisation extérieure de l'eau, applicable par la Sureté du Québec ;

ET RÉSOLU que le Règlement # SQ 2023-05 concernant l'utilisation extérieure de l'eau sera adopté et édicté, tel que présenté.

Adopté

138-23/09

Règlement # SQ 2023-06 - concernant les systèmes d'alarme

ATTENDU QU' en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut adopter tout règlement en matière de sécurité ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la MRC de Pontiac lui demandant de mettre à jour sa réglementation en matière pénale ;

ATTENDU QU' un avis de motion régulier a été donné le 1<sup>er</sup> août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, que ce règlement abroge et remplace tous les règlements antérieurs concernant les systèmes d'alarme, applicable par la Sureté du Québec ;

ET RÉSOLU que le Règlement # SQ 2023-06 sur les systèmes d'alarme sera adopté et édicté, tel que présenté.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

139-23/09

### **Administration**

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

#### **Contrat de location d'un terrain privé**

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver l'entente de 'bail' avec un propriétaire de terrain privé, pour un montant annuel de 590 \$, tel que discuté.

Adopté

140-23/09

#### **Assurance municipale - événement local**

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver l'emploi de l'assurance d'événement municipal pour le tournoi de balle molle familiale, tel que discuté.

Adopté

### **11. Revue de la liste des comptes mensuelles**

La liste des comptes payables du mois d'aout est présentée.

### **12. Questions du public**

Aucune.

### **13. Varia**

Aucun.

### **14. Séance à huis clos**

141-23/09

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de poursuivre les discussions à huis clos, à 21h10.

Adopté

142-23/09

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de revenir à la séance en cours, à 21h30.

Adopté

143-23/09

#### **Heures d'hiver de l'employé**

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver les heures d'hiver de l'employé #026, pour la prochaine saison 2023-2024, tel que discuté.

Adopté

### **15. Date de la prochaine séance**

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 3 octobre 2023 à 19h00 au bureau municipal.

### **16. Clôture de la séance**

144-23/09

Proposé par le conseiller Fleming et appuyé par la conseillère Sallafranque que la séance soit levée à 21h35.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, Corey Spence, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*